

## MODALITÉS D'ADHÉSION

### Pourquoi adhérer ?

L'adhésion des collectivités est un préalable à l'intervention de l'agence. Elle permet d'assurer une couverture juridique pour la réalisation des services rendus aux adhérents assimilables à des prestations intégrées (en régie).

### La démarche

Si vous souhaitez bénéficier de nos services, voici la démarche à suivre :

- Approuver les statuts de l'Agence Corrèze Ingénierie par délibération.
- Nous transmettre votre demande d'adhésion.
- Vous acquitter d'une cotisation annuelle.

### Tarifs pour la cotisation

Pour les adhérents, elle est calculée comme suit, (base INSEE de l'année, population municipale légale) :

- Pour les communes : **0.60 € HT** par habitant
- Pour les Communautés de communes ou d'agglomération ; forfait indexé sur le nombre d'habitants :  
**3 000 € HT** pour moins de **10 000** habitants,  
**5 000 € HT** entre **10 000** et **20 000** habitants,  
**7 000 € HT** de plus de **20 000** habitants
- Pour les Syndicats : **0.20 € HT** par habitant
- Un forfait de **50 € HT** pour les autres adhérents.



### Nous contacter :

**Corrèze Ingénierie**  
9, rue René et Emile Fage - BP 199  
19005 TULLE CEDEX  
Tél : 05 55 93 72 27

**Courriel :** [correze-ingenierie@correze.fr](mailto:correze-ingenierie@correze.fr)  
**site :** [www.ingenierie.correze.fr](http://www.ingenierie.correze.fr)



## ASSISTANCE TECHNIQUE DES MAÎTRES D'OUVRAGES PUBLICS

**Voirie, Espaces Publics, Bâtiments,  
Numérique, Rénovation énergétique  
Défense incendie**



## PRÉSENTATION

Pour répondre aux attentes des collectivités locales, le Conseil départemental a mis en place, depuis 2013, une structure d'ingénierie publique chargée de guider les maîtres d'ouvrages publics dans leurs projets.

Face à la complexité de notre environnement technique, faire les bons choix devient difficile.

L'agence a pour mission d'aider les élus en phase de diagnostic, pour vérifier des hypothèses, réaliser un programme d'opérations, assurer une maîtrise d'œuvre ou encadrer un maître d'œuvre chargé de projet.



## Les missions

Cet accompagnement, des premières réflexions à la réception, permet aux élus de disposer d'un service technique mutualisé à l'échelle départementale.

## Le périmètre d'intervention

Les interventions de Corrèze Ingénierie pour le compte des collectivités adhérentes concernent notamment :

- La voirie
- Les espaces publics
- Les bâtiments
- La transition numérique
- La rénovation énergétique
- La défense incendie



## L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'équipe de l'agence est constituée de personnels administratif et technique, ingénieurs et techniciens, issus des services du Conseil départemental.

### DIRECTEUR

Maxime **ESTRADE**

05.55.93.72.64 - 06.07.28.70.98  
maestrade@correze.fr

### ASSISTANTE DE DIRECTION / COMPTABLE

Fanny **BRINDEL**  
05 55 93 72 27 - fbrindel@correze.fr

### VOIRIE ESPACES PUBLICS

Didier **DAYRE**

05 55 93 72 69  
06 71 92 42 31  
ddayre@correze.fr

Thierry **AUJOL**

05 19 07 80 16  
taujol@correze.fr

Patrice **COUAILLAC**

05 55 93 79 46  
06 70 19 43 32  
pcouaillac@correze.fr

Ludovic **TURQUET**

05 55 93 72 74  
06 71 01 79 22  
lturquet@correze.fr

### BATIMENTS

Julie **GRANET**

05 55 93 72 63  
06 37 30 26 69  
jgranet@correze.fr

Camille **GUICHARD**

05 55 93 76 40  
06 31 21 91 48  
cguichard@correze.fr

### NUMÉRIQUE

Thierry **LAGARDE**

05 55 93 70 50  
06 75 01 33 47  
tlagarde@correze.fr

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Stéphane **HADJOUJ**

05 55 93 72 54  
07 85 52 19 97  
shadjoudj@correze.fr

## PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'agence propose des prestations de conseil, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et de maîtrise d'œuvre.

### TARIFS :

#### • Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le tarif d'intervention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera calculé en fonction d'un coût d'intervention à la journée fixé à **500€ HT / jour**.

#### • Mission de maîtrise d'œuvre

Espaces publics / réseaux	
Tranche du montant prévisionnel HT des travaux	Barème de la tranche
T1 : ≤ 50 000 €	10 %
T2 : de 50 001 € à 100 000 €	8 %
T3 : de 100 001 € à 150 000 €	7 %
T4 : de 150 001 € à 200 000 €	6 %
T5 : > 200 000 €	5 %

Voirie communale	
Tranche du montant prévisionnel HT des travaux	Barème de la tranche
Tranche 1 : ≤ 60 000 €	5.00 %
Tranche 2 : > 60 000 €	4.00 %

Les honoraires pour prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont soumis à la TVA.